

**Qualification Régionale Jeunes Occitanie Ouest**  
**4 et 5 mai 2024**  
**250 Rue du Dr Ueberschlag**  
**65300 LANNEMEZAN**

**REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.  
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Voir cahier des charges des qualifications régionales jeunes.

**Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants**

Catégorie	U12	WC CD U12	Benjamins
Filles	18	<b>12</b>	24
Garçons	39		45

*Les présidents des CD 09, 31, 32, 34, 46 et 65 disposeront chacun de 2 Wild Cards pour cette compétition à utiliser dans les catégories U12.*

**FORME DE JEU**

**Score Maximum (limité à 9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Filles et 1 série Garçons** pour chaque catégorie d'âge

**Rappel : Epreuve non-fumeur** voir § 1.2.2 (I-5) / **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits** - Voir § 1.2.2 (I-8)

**Accompagnateurs :**

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

**En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra même en son absence lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du Club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.**

**Nouveauté 2024 : Les voitures sont interdites dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs** : voir § 1.2.2 (4).

**ENGAGEMENT**

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le lien suivant :

<https://cpi.ffgolf.org/fr/inscription/1567>

Clôture des inscriptions : **19 avril 2024 à minuit.**

**Droits d'engagement** (y compris journée d'entraînement) : 50€

**Forfait** : voir § 1.2.1-5 (13. Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

**QUALIFICATION POUR LA FINALE REGIONALE**

Voir cahier des charges : Attribution de points